



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Le **lundi 23 septembre 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Sébastien PETIT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Réjan SAUPIN, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Elisabeth BIDEAUX, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE SOCIAL DANS LE CADRE DE LA FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES DE L'HYDRE EN SCENE SAISON CULTURELLE 2019/2020 - CM/19/098

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Qu'au vu de cet article, il lui revient donc de fixer les tarifs municipaux.

Que le Conseil Municipal est par ailleurs informé qu'actuellement les spectacles de la programmation socio-culturelle la « P'tite Scène » du centre social municipal se déroulent au sein de la structure centre social.

La salle de spectacle Hydre en Scène a ouvert ses portes le 31 août dernier et afin de permettre une meilleure qualité de représentation et d'accueillir les groupes dans des conditions techniques plus confortables, les spectacles de la « P'tite Scène » du centre social se dérouleront à la salle Hydre en Scène à partir de septembre 2019.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer des tarifs d'entrées de la « P'tite Scène » spécifiques pour la saison culturelle 2019/2020, les autres tarifs du centre social restant inchangés.

Il est proposé les tarifs suivants :

CENTRE SOCIAL LA ZERTELLE	TARIFS DE SEPTEMBRE 2019 A SEPTEMBRE 2020	NOUVEAUX TARIFS DE JANVIER 2020 A DECEMBRE 2020
Les tarifs adhésion (l'adhésion permet un tarif préférentiel pour les manifestations)		Inchangés
Mineurs 14/17 ans "traitions"	7,30 €	7,30 €
Mineurs 14/17 ans "hors commune"	16,60	16,60 €
Adultes 18 ans et + "traitions"	10,40 €	10,40 €
Adultes 18 ans et + "hors commune"	21,80 €	21,80 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) "traitions"	26,00 €	26,00 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) "hors commune"	53,00 €	53,00 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) "traitions"	15,60 €	15,60 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) "hors commune"	32,20 €	32,20 €
Boissons	0,60 €	0,60 €
Tarifs sorties et manifestations locales		Tarifs « P'tite Scène »
Manifestations locales "adhérent"	gratuité	Adhérent centre social 3€
Manifestations locales "non adhérent traitions"	3,25 €	Non Adhérent centre social 8€
Manifestations locales "non adhérent hors commune"	7,30 €	

Tarifs sorties et manifestations extérieures		Inchangés
Une personne "adhérent"	5,20 €	5,20 €
Une personne "non adhérent traitons"	10,40 €	10,40 €
Une personne "non adhérent hors commune"	21,80 €	21,80 €
Forfait Famille (2 parents + 1 enfant minimum)	12,40 €	12,40 €
Forfait Famille (1 parent + 1 enfant minimum)	8,30 €	8,30 €
Sorties extérieures non tarifées	2,00 €	2,00 €

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit d'attribuer des places « invités », par l'intermédiaire du Maire, lors des représentations de la « P'tite Scène » pour des personnalités et/ou des bénévoles ayant notamment participé à l'organisation du spectacle (accueil des artistes, du public, préparation des repas d'artistes, placement du public, prise de photos ou vidéo....).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° CM/19/075 du 1^{er} juillet 2019,
VU l'avis de la commission financière du 12 septembre 2019,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de fixer les tarifs municipaux des entrées de spectacles de la « P'tite Scène » à partir du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

PRECISE que cette délibération annule et remplace les tarifs « sorties et manifestations locales » de la délibération n°CM/19/075 du 1^{er} juillet 2019 fixant les tarifs du centre social La Zertelle.

PRECISE que l'encaissement de ces entrées sera crédité sur le budget V049 animation socio-culturelle du centre social.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
23 septembre 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

